

Stade Emile Mayrisch - Gestion d'accès via badge

Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 2020. A partir du 3 février 2020, l'accès au stade E. Mayrisch sera réglementé via un badge d'accès. Une porte tourniquet sera installée à l'entrée et l'accès aux installations sportives ne sera dorénavant autorisé qu'aux personnes disposant d'un badge.

Comment puis-je recevoir un badge ? Les personnes privées désirant utiliser les installations sportives du stade E. Mayrisch sont priées de faire leur demande via formulaire électronique (www.esch.lu) ou via formulaire print auprès du service des sports de la Ville d'Esch. Après paiement d'une caution de 15€ (sera remboursée en cas de retour du badge), via virement bancaire ou acquittement auprès de la caisse communale à l'Hôtel de Ville, le badge sera remis à l'intéressé à l'accueil du Stade E. Mayrisch. Une copie du règlement d'ordre intérieur sera remise à chaque demandeur lors de la remise du badge.

Ce nouveau contrôle d'accès engendrera également une régularisation de l'horaire d'utilisation des installations. A partir du 3 février 2020, il sera possible aux personnes privées d'accéder au stade du lundi au vendredi entre 08h00 et 17h00 et les samedis entre 14h00 et 18h00. La journée de dimanche sera réservée aux compétitions sportives et l'accès individuel ne sera pas possible. Il va sans dire que lors de manifestations sportives exceptionnelles, l'accès sera également proscrit. La porte tourniquet sera en service jusqu'à une heure avant l'heure de fermeture annoncée.

L'utilisation des installations sportives du stade E. Mayrisch restera donc gratuite (hormis le paiement de la caution, remboursable) pour les personnes privées.

Les « personal trainers » et « fitness coaches » désirant organiser des cours dans l'enceinte du stade E. Mayrisch peuvent introduire une demande d'accès moyennant l'acquittement d'une taxe de 500,00€ par mois. L'accès aux installations pour les « personal trainers » et « fitness coaches » sera réglementé du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Plus d'informations sur www.esch.lu et au Service Relations Publiques de la Ville d'Esch : Luc Schloesser - luc.schloesser@villeesch.lu - +352 2754 - 4270